

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Aufnahme des Rechtsinstituts des Trusts in die schweizerische
Gesetzgebung (Pa.lv. 16.488)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2020. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aufnahme des Rechtsinstituts des Trusts in die schweizerische Gesetzgebung (Pa.lv. 16.488), 2018 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 30.10.2020.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
ZGB	Zivilgesetzbuch
OR	Obligationenrecht

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CC	Code civil
CO	Code des obligations

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 26.04.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Fabio Regazzi (pdc, TI) a déposé une initiative parlementaire qui vise l'**introduction du trust dans la législation suisse**. Le trust se définit comme un acte juridique qui transfère le contrôle d'actifs à des tiers qui opèrent dans l'intérêt de la personne qui a transféré le contrôle. Le parlementaire tessinois explique, qu'à l'heure actuelle, l'utilisation du trust en suisse est régie par un droit étranger selon une convention de la Haye sur le trust et sa reconnaissance. Pour combler cette lacune législative helvétique, il préconise donc l'introduction du trust dans le droit helvétique. Une modification du Code Civil (CC) et du Code de Obligations (CO) permettrait d'améliorer la lisibilité, la transparence fiscale, la sécurité du droit et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les professionnels suisses.

La commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a adopté l'initiative par 15 voix contre 4 et 3 abstentions. A l'identique, la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a validé l'initiative parlementaire par 6 voix contre 3 et 1 abstention. De plus, la CAJ-CE a déposé une motion (18.3383) pour que cette modification législative soit menée par le Conseil fédéral.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné l'adoption de la motion 18.3383, déposée par la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE), la CAJ-CN a recommandé à sa chambre de proroger de 2 années le délai de mise en œuvre de l'initiative parlementaire. La motion et l'initiative parlementaire visent l'**introduction du trust dans la législation suisse**. La chambre du peuple a adopté tacitement la **prolongation du délai**.²

1) Communiqué de presse CAJ-CE du 27.04.2018; Communiqué de presse CAJ-CN du 23.10.2017; Medienmitteilung RK-NR vom 23.10.17; Medienmitteilung RK-SR vom 27.4.18

2) BO CN, 2020, p.1132; Rapport CAJ-CN du 31.01.2020